commises sur le poids même des pains délivrés.

Dans la salle de la manutention militaire où se fait la livraison du pain, de grands rayons sont installés contre les murs et contiennent plusieurs rangées de pain, en hauteur comme en profondeur.

Le fait suivant se serait donc produit. Lorsque l'officier de distribution demandait à vérifier le poids d'un pain, on lui donnait des pains de la première rangée, les premiers à prendre ; ceux-là avaient le poids réglementaire mais les autres, ceux de la deuxième rangée située en arrière, n'auraient pas pu subir l'épreuve de la balance avec succès.

Pour les biscuits, les caisses qui les contenaient étaient, paraît-il, secouées de telle sorte qu'il était impossible d'en juger le contenu à première vue et même après un examen attentif.

D'ordinaire les biscuits sont rangés dans les boîtes, symétriquement, avec une méthode qui permet de remplir un assez petit espace d'un grand nombre, du plus grand nombre possible, même de biscuits. Naturellement, si l'on brouille cette symétrie, si l'on permet aux biscuits de former des combinaisons variées de forme mais encombrantes, les boîtes paraissent pleines à déborder mais leur contenu est, en nombre, de beaucoup inférieur à celui des dispositions régulières.

Ainsi un nouveau moyen de fraude venait s'ajouter aux autres sous l'œil paterne du sergent X...

Celui-ci en échange de tant de bienveillance et d'aveugle subordination reçut la médaille militaire au bout de onze ans de service, bien qu'il n'eut fait aucune campagne.

On se demande quelle autre cause aurait pu intervenir en sa faveur puisque d'autres sous-officiers ayant 20 ans de service n'ont pas encore obtenu cette médaille dont s'honore l'inculpé X...

L'enquête de la commission militaire éclaircira ce point, espérons-le.

× × ×

Ainsi nous entrons maintenant dans le vif de l'affaire. Le rapport de la commission d'enquête remis à M. le général en chef, l'arrestation du ci-devant principal Godefrein, sont des faits décisifs qui vont précipiter les événements.

Il ne nous reste plus qu'à attendre.

Les protestations d'un interviewé

Sous ce titre, l' « Echo du Nord » annonce que M. Delphin-Petit, dont nous avons publié une interview, déclare n'avoir pas tenu les propos que nous lui avons attribués et qu'il nous a envoyé une lettre rectificative à ce sujet.

Voici le texte de cette lettre. Nous laissons à nos lecteurs le soin de juger si elle peut constituer une rectification :

« A Monsieur le Directeur
du « Réveil du Nord ».

» Monsieur,

» Je viens de lire dans votre journal le récit d'une conversation que j'ai eue avec un de vos rédacteurs, et j'y relève de graves erreurs.

» Je n'incrimine pas les intentions de l'auteur de l'article, mais seulement sa mémoire ; et, comme lesdites erreurs pourraient entraîner des conséquences sérieuses pour des tiers, je me suis obligé d'opposer à l'ensemble du récit les réserves les plus absolues.

» Je vous prie d'insérer la présente dans votre prochain numéro.

» Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités.

» D. PETIT. »

M. Petit incrimine la mémoire de notre rédacteur. Nous lui répondrons que les termes de notre article sont la copie textuelle des notes écrites prises par lui au cours de son interview.

Puisque M. Petit avait donné libre cours à sa colère d'honnête homme contre des individus tarés, pourquoi laisser maintenant se réveiller en lui le commerçant qui craint de nuire à des tiers ?

Que M. Petit se rassure. Pour les futures affaires qu'il aura à traiter, il n'aura plus affaire à des gens de cette sorte. Une épuration s'impose, elle sera faite.

POLEMIQUE

Nous sommes encore obligés de relever les insinuations de la « Dépêche ». Ce journal que gêne visiblement le scandale de l'Intendance dénoncé par nous, a laissé entendre dans son dernier numéro qu'une personnalité politique très influente était compromise dans les tripotages du trio Godefrein. A... et X... et qu'à cause de cette personnalité le ministère se trouvait très gêné pour ordonner des poursuites.

Quand on lance des insinuations semblables on a le devoir de les préciser.

Nous demandons donc à la « Dépêche » de dire clairement qui elle entend viser.

Nous lui déclarons, par avance, que si elle parvenait à établir la culpabilité d'un seul de nos amis politiques, nous serions les premiers à nous associer à elle pour flétrir les malversations dont celui-ci se serait rendu coupable.

D'autre part, il nous faut relever une assertion de la « Dépêche », en ce qui concerne l' « absolution » que le capitaine A... aurait donnée « in-extremis » au principal Godefrein.

La « Dépêche » a publié, en effet, que le capitaine A... aurait laissé « une lettre dans laquelle il prend énergiquement la défense du commandant Godefrein ».

Notre confrère a été abusé.

Nous tenons de source absolument certaine que le capitaine A... n'a laissé que trois lettres : une adressée à l'Intendant militaire de Nancy, la seconde au professeur de son fils, à Toul, la troisième à sa nouvelle propriétaire, à Nancy.

C'est tout !

Mais tant que la « Dépêche » y sera elle serait bien aimable de nous dire où se trouve la chambre que le capitaine A... avait gardée à Lille ?

Nous croyons pouvoir affirmer qu'il lui sera impossible de nous fournir ce renseignement, car sur ce point comme sur les précédents, son information est absolument controuvée.

Au Recrutement

L'instruction de cette affaire se continue lentement. Comme nous l'avons annoncé, M. Delalé, juge d'instruction, doit se rendre lundi et mardi à Roubaix pour y interroger une quarantaine de témoins qui auraient obtenu des sursis ou des dispenses sans passer par Leman.

Le magistrat s'attend à découvrir plusieurs individus qui suivant l'exemple de Leman auraient procuré à leurs amis ou à leurs clients, par l'entremise de Beaurain ou de Notteau, des faveurs de même nature que celles que Leman procurait aux siens.

L'affaire dans ce cas prendrait les proportions d'un véritable scandale régional dans lequel seraient impliquées de nombreuses personnalités du monde industriel et commercial. Quand les témoins de Roubaix auront été entendus, le juge d'instruction aura encore à interroger une soixantaine de témoins de Lille et de la région.

Le dossier de l'affaire grossit sans cesse, et ne semble pas près de s'arrêter. Du moins en ce qui concerne Leman l'instruction est presque terminée. Nous allons donc prochainement savoir du nouveau sur cette affaire qui continue à passionner l'opinion publique.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

AU MAROC

L'Anarchie continue.- Fusillades inoffensives. - La dictature d'Erraissouli.

Tanger, 25 novembre. — Hier soir, quelques fractions de la tribu du Fahs relevant d'Erraissouli ont attaqué quelques groupes des Andjeras. Après une courte fusillade qui a duré près d'une heure, ces derniers, moins nombreux que leurs agresseurs, se sont repliés, abandonnant des troupeaux de bétail dont les gens d'Erraissouli se sont emparés et qu'on vend ce matin pour le compte du caïd Fahs au marché de Tanger.

Il est à remarquer que cette échauffourée, malgré une dépense considérable de cartouches, n'a fait aucune victime. Les combats marocains ne sont jamais bien meurtriers, d'ailleurs. Les gens qui ont l'expérience du pays font justement observer que le manque d'intrépidité des Marocains dans les combats devrait avoir détruit la légende de leur bravoure indomptable et inspirer moins de craintes à ceux qui croient qu'un débarquement éventuel des troupes françaises et espagnoles à Tanger peut provoquer de la part des indigènes une résistance sanglante.

LES EUROPEENS MENACES

Tanger, 25 novembre. — On mande de Tanger à l'agence Havas que le sujet anglais Levison, habitant une propriété à deux kilomètres de Tanger, qui était de plus en plus menacée par les partisans d'Erraissouli a dû quitter cette villa avec sa famille et ses domestiques pour venir loger dans un hôtel de la ville. Le correspondant de l'agence ajoute :

« Erraissouli a l'intention de rendre sa dictature plus sensible, car il groupe autour de sa bannière de nombreux paysans armés. Tous les malfaiteurs du pays, tous les évadés de prison et les anciens déserteurs sont ses partisans.

» A Marakech, l'affaire Lassailas paraît devoir se régler prochainement. »

NOUVELLES ESCARMOUCHES

Melilla, 25 novembre. — Des dépêches de Melilla rapportent que les escarmouches continuent autour de la place entre les impériaux et les partisans du roghi.

Après un engagement avec les Beni-Sidels les troupes du prétendant, victorieuses, ont incendié des maisons, dévasté des champs, razzié des troupeaux, des grains et tous les objets de valeur. Deux blessés ont été amenés à Melilla.

Le gouverneur militaire de Melilla a pris des précautions pour assurer la neutralité du territoire espagnol.

UNE INTERVIEW D'ERRAISOULI

Ceuta, 25 novembre. — Le correspondant de « l'Imparcial » à Ceuta rapporte une conversation qu'il a eue avec l'interprète du conseil d'Erraissouli.

Il ressort de cete conversation que les bruits pessimistes qui circulent en Europe ne sont pas fondés. Erraissouli ne manœuvre pas contre Tanger ; il est faux qu'il ait 8,000 partisans ; il est faux que ceux-ci aient maltraité des Européens.

Erraissouli habite Zinat, près de la capitale diplomatique, ayant seulement 2,000 hommes qu'il emploie aux travaux des champs et qui s'entendent bien avec les Européens ; la preuve en est que tous s'approvisionnent à Zinat dans un établissement tenu par un Français.

Erraissouli respecte la convention d'Algésiras et d'accord avec Mohamed el Torrès et le sultan, il laissera établir la police, non toutefois sans protester.

Les marins espagnols circulent librement sans être dérangés.

La réalité est que les Européens veulent éviter de payer des tributs consignés dans le protocole : c'est ainsi que l'usine de lumière électrique espagnole provoqua un incident en ne voulant pas payer l'impôt pour utiliser l'eau des puits publics, sous le prétexte qu'elle n'avait jamais payé cette taxe, et dit qu'il était nécessaire de demander une autorisation à l'administration transatlantique établie à Cadix; les Maures ne transigèrent pas et mirent les puits à la disposition de la population qui paya les impôts par souscription.

C'est ainsi que se termina l'incident.

Au sujet d'Arzila, Erraissouli aurait envoyé au sultan 15,000 francs de butin sans aucun préjudice pour les Européens et le sultan récompensa Erraissouli en lui donnant les plus grands pouvoirs.

Le Gouvernement et le Maroc

On lit dans le *Temps* :

Les journaux du matin donnent sur l'action navale préparée au Maroc par le gouvernement des renseignements inexacts, sur l'action diplomatique poursuivie à Madrid des renseignements incomplets.

ENVOI D'UNE FORCE NAVALE

Une dépêche de Toulon, publiée aujourd'hui par un de nos confrères, porte que le *Suffren*, le *Saint-Louis* et le *Charlemagne* vont partir dès ce soir pour rejoindre devant Tanger la *Jeanne-d'Arc*, le *Galilée* et le *Forbin*, et qu'ainsi nos forces navales comprendront trois cuirassés, un croiseur cuirassé et deux croiseurs. Cette information n'est pas exacte.

Le *Suffren*, le *Saint-Louis* et le *Charlemagne* partiront pour Tanger à une date qui n'est pas encore fixée. Mais au lieu d'y « rejoindre » les trois bâtiments qui s'y trouvent actuellement, ils les y remplaceront. On a décidé cette substitution pour avoir au Maroc des navires « frais », qui ne soient pas fatigués par un long séjour à la mer.

Le *Suffren*, le *Charlemagne* et le *Saint-Louis* n'emmèneront que leurs effectifs pleins. On a parlé de détachements envoyés de Lorient. Ce sont simplement les fusiliers qui, chaque année à cette époque, rallient les escadres après l'achèvement des cours de l'école de Lorient, qui règlementairement se terminent le 1er novembre.

Le transport *Nive* accompagnera la division. Contrairement à ce qu'on a dit, il n'aura à son bord aucune troupe métropolitaine ni d'infanterie coloniale et sera simplement à la disposition du commandant en chef pour effectuer, dans les conditions qui vont être expliquées ci-dessous, les transports qui pourraient devenir nécessaires.

Enfin l'amiral Touchard, qui commandera la division et dont les journaux du matin annoncent le retour à Toulon pour aujourd'hui à midi, ne quittera Paris que demain soir lundi.

NEGOCIATIONS AVEC L'ESPAGNE

— Les gouvernements français et espagnol ont été chargés par l'acte final d'Algésiras de fournir des cadres à la police des huit ports marocains ouverts au commerce. Ces cadres doivent être, aux termes de l'article 12, espagnols à Tétouan et à Larache, français à Rabat, Safi, Mogador et Mazagan, mixtes à Casablanca et à Tanger. Il ne s'agit actuellement que de Tanger.

Les deux gouvernements ont pensé qu'en présence de l'insécurité qui règne dans cette ville et de l'impuissance absolue des autorités chérifiennes en face d'Erraissouli, ils devaient être absolument prêts à sauvegarder, si besoin était, les biens et la vie des Européens. Ils estiment que, même avant la ratification, ils ont une responsabilité morale, à laquelle ils ne sauraient se dérober.

Ils ont donc décidé d'étudier de concert les précautions à prendre. Dès que cet accord qui est dès maintenant acquis en principe, aura été rédigé, il sera communiqué par les ambassadeurs d'Espagne et de France dans les différentes capitales aux dix autres puissances signataires de l'acte final. Plusieurs de ces puissances ont pris les devants et fait connaître à l'avance leur approbation. On ne prévoit d'objections de la part d'aucune.

ACTION FRANCO-ESPAGNOLE A TANGER

L'action prévue par le concert franco-espagnol comportera deux formes appropriées à la gravité des circonstances :

a) Présence de bâtiments de guerre, dont les compagnies de débarquement réunies fourniront un effectif d'environ 800 hommes ;

b) Si la situation l'exigeait, envoi de corps de débarquement s'élevant pour chacune des deux puissances à 1.000 ou 1,200 hommes, — soit en tout, avec les fusiliers marins, une force de 3.000 hommes.

Le détachement espagnol serait prélevé sur la garnison de Cadix ; le détachement français sur le 19e corps d'armée (Alger), et très probablement sur la division d'Oran. C'est le transport *Nive* qui irait le chercher.

Dans aucun cas, les troupes de débarquement ne feraient acte d'occupation. L'objet de leur mission se bornerait à mettre leur appui au service du pacha de Tanger et à rétablir son autorité ébranlée par Erraissouli. Aucun drapeau espagnol ou français ne serait arboré sur les monuments. L'action du contingent mixte serait limitée à Tanger et à sa banlieue et aurait un caractère purement provisoire.

RATIFICATION DE L'ACTE FINAL

Dès que la France et l'Espagne seront complètement d'accord et auront fait connaître cet accord aux puissances intéressées, elles demanderont à leurs Parlements respectifs de ratifier l'acte final.

Cette ratification n'a eu lieu jusqu'ici, par ordre de date, que de la part du Maroc, de la Belgique, de la Russie et de l'Angleterre.

Le Repos Hebdomadaire

Les manifestations en faveur du repos hebdomadaire à Paris perdent de leur importance. — La distribution des petits papiers.

Paris, 25 novembre. — Les manifestations du dimanche des employés de commerce ne présentent maintenant plus aucune gravité.

Ces manifestations ont depuis plusieurs semaines perdu, chaque dimanche, un peu de leur importance.

Déjà dimanche dernier il suffisait de quelques groupes d'agents sur les différents points de Paris indiqués comme lieux de rendez-vous pour empêcher toute agitation dans la rue.

Aujourd'hui, ces mesures n'ont même pas été nécessaires. Le comité d'action intersyndical ayant laissé les employés libres d'agir « comme ils l'entendraient », ceux-ci n'ont rien fait ou à peu près. On ne signale en effet dans Paris que deux incidents. A dix heures un certain nombre de jeunes gens sont entrés dans le bazar Monceau, situé à l'angle du boulevard des Batignolles et de la rue de Constantinople, en criant : « Vive la loi ! Fermeture ! Fermeture ! » Le propriétaire ayant donné son assentiment à la fermeture les manifestants aidèrent les employés de la maison à rentrer les étalages et les devantures furent rapidement closes.

Vers midi, un groupe composé de 150 manifestants s'est formé devant un magasin, 102 avenue du Maine, et en a forcé les portes. La police a dû procéder à une arrestation ; elle n'a pas été maintenue. Le groupe s'est ensuite dispersé de lui-même sans autre incident.

Enfin, comme il l'avait annoncé par une affiche que nous avons reproduite, M. Martinet, secrétaire général de la Chambre syndicale des employés de la région parisienne, s'est rendu avenue des Ternes ce matin, vers onze heures et demie, pour distribuer des prospectus semblables à ceux qu'il remettait aux passants lorsqu'il avait été arrêté, dimanche dernier, sur l'ordre de M. Mulnier, officier de paix.

En prévision d'incidents, M. Lépine, préfet de police, avait fait placer dans l'avenue des Ternes, dès neuf heures du matin, un service d'ordre que dirigeait M. Touny, directeur de la police municipale. Lui-même est venu faire un tour dans le quartier vers onze heures.

M. Martinet, qui était descendu à la station du Métropolitain de la rue Obligado, s'est rendu avenue des Ternes par la rue Brunel et la rue Saint-Ferdinand. Il distribuait, chemin faisant, des prospectus.

Il ne fut reconnu par les employés qui étaient venus pour l'aider dans sa distribution qu'après avoir dépassé l'avenue Niel. Il fut alors escorté par une cinquantaine de personnes. Comme le groupe ne se livrait à aucune manifestation tapageuse, il put librement circuler jusqu'à la place des Ternes.

Là, comme il ne lui restait plus un seul prospectus, M. Martinet a pris congé de ses amis et est descendu dans la gare du Métropolitain.

A midi et demi, un groupe de 150 employés venant du 14e arrondissement se sont livrés à des manifestations devant les magasins « A la Ville de Lutèce » et « Aux Artisans », situés rue Monge. Sur la place Maubert, des agents les ont dispersés.

Un peu plus tard, un groupe, qui s'était formé sur l'avenue du Maine, a parcouru la rue de la Gaîté et devant le numéro 25, où est installé le bazar Dieu, ont conspué le directeur de ce magasin.

Deux manifestants se sont emparés de coupes de cristal qu'il ont brisées. Ils ont été mis en état d'arrestation. Plainte a été portée contre eux par le propriétaire du bazar.

A deux heures de l'après-midi, les employés ont assisté en assez grand nombre, à la Bourse du Travail, à un meeting organisé par le comité d'action intersyndical.

Les scandales d'Ouessant

Des soldats qui avaient enfoncé la porte d'un débit se sont jetés sur la jeune femme qui le tenait et l'ont violée.

Brest, 25 novembre. — Plusieurs soldats coloniaux, casernés à l'île d'Ouessant, ont assiégé le débit tenu par une jeune veuve et ont fracturé la porte ; puis ils l'ont obligée à se lever.

Comme la débitante protestait, un sergent-major qui se trouvait avec les soldats, a tiré un coup de revolver et a blessé la jeune femme au poignet droit. Tous les soldats ont ensuite violé la débitante.

Le sergent-major a été arrêté et transféré à Brest. Les autres coupables sont recherchés.

On a déjà eu à signaler des actes de sauvagerie et de bestialité analogues commis par des soldats coloniaux à l'île d'Ouessant. Nous sommes sûrs que le ministre de la Guerre, ému d'une pareille situation, modifiera comme il convient le régime de la garnison d'Ouessant.

Informations RÉGIONALES

Un manifeste du Syndicat DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

Aux Travailleurs de la Mine

Camarades,

La Fédération dissidente vient de faire paraître un manifeste sur l'Unité minière qui n'est qu'un tissus d'erreurs volontaires et de mensonges prémédités.

Il est de notre devoir d'y répondre afin de ne pas laisser s'accréditer cette calomnie que c'est le Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais qui s'est refusé à faire l'Unité.

Il nous suffira, pour vous édifier, de vous rappeler ce qui s'est passé le 29 octobre 1906 à la commission d'entente nommée par les deux organisations.

A cette réunion nos délégués proposèrent de faire l'Union sur les bases suivantes :

1. Pas de politique dans le syndicat ;
2. Les délégués dans chaque section seront élus par les syndiqués réunis en assemblée générale et pris parmi les syndiqués de la section ;
3. Les administrateurs seront choisis à raison de 1 titulaire et un suppléant par chaque compagnie, ils seront élus par les délégués des sections d'une même compagnie réunis en congrès.
4. Dans les votes au conseil les administrateurs ont droit à une voix par 1,000 cotisants ou fraction de mille.
5. Le bureau composé de un président, un vice-président, un secrétaire général, un secrétaire général-adjoint et un trésorier, sera élu en assemblée générale de tous les délégués des sections réunis en congrès, ils pourront être pris indifféremment parmi les délégués ou les syndiqués.

Ils n'auront dans les congrès qu'une voix consultative à moins qu'ils ne soient délégués d'une section syndicale.

6. Une commission de contrôle sera nommée dans les mêmes conditions que le Conseil d'administration.
7. Le Syndicat pourra se créer un organe corporatif.

7 bis. La cotisation sera fixée par le Congrès régional d'unité et obligatoire pour tous les syndiqués.

8. La grève générale des ouvriers mineurs du Pas-de-Calais ne pourra être décidée que par un Congrès après consultation des intéressés par un referendum ou de toute autre façon.

Les votes sur cette question auront lieu par effectif de mineurs représentés.

Le vote ne sera acquis que si la majorité atteint les trois quarts des voix représentées.

9. Aussitôt l'unité faite et les statuts votés, les deux syndicats existants sont dissous et dans chaque localité ou commune la fusion des éléments des deux organisations se fait en une seule section syndicale.

Nos délégués déclarèrent qu'ils étaient prêts à discuter ces conditions et à les modifier si la nécessité en était démontrée.

Les dissidents déclarèrent à leur tour qu'ils n'acceptaient de faire l'Unité qu'aux conditions suivantes :

1. Pas de politiciens en tête du Syndicat.
2. Liberté du syndiqué pour la caisse de résistance.
3. Administrateurs choisis par les syndiqués sans distinction de nationalité.
4. Délégués nommés par les syndiqués.
5. Que le « Réveil » ne soit plus l'organe du Syndicat.

Ces conditions étaient absolument impératives. Toute discussion devenait dès lors inutile.

Ouvriers mineurs,

Vous jugerez entre les anarchistes et nous

Nous n'avons pas voulu sacrifier les hommes qui, depuis de longues années, vous défendent à la Chambre et qui ont fait voter en votre faveur les lois de protection que vous connaissez.

Nous n'avons pas voulu surtout sacrifier la caisse de résistance qui vous permettra en période de grève, de lutter avantageusement contre les compagnies minières qui n'ont eu raison de vous que par la force et par la faim.

Au surplus les attaques violentes et passionnées dont vous représentants sont l'objet dénotent suffisamment le but que poursuivent les gens qui, sous couvert de neutralité, cherchent à satisfaire leur haine des hommes politiques qui ont toujours tenu la tête du mouvement ouvrier dans le bassin houiller du Pas-de-Calais.

Ce que l'on veut, c'est se débarrasser des députés Basly et Lamendin. Nous ne consentirons jamais une aussi lâche capitulation.

Ce n'est pas non plus au moment ou quinze mille mineurs sont déjà venus à nous, cotisant à la caisse de résistance, s'imposant des sacrifices pour que les luttes à venir ne se changent pas pour eux en défaites meurtrières, que nous accepterons les louches propositions des anarchistes.

Jetez un regard sur le passé et rappelez-vous au prix de quelles privations vous avez imposé aux compagnies votre droit à l'existence.

Si la victoire n'a pas toujours répondu à vos admirables efforts c'est que vous manquiez de tout et que le besoin vous a forcés à rentrer à la mine.

Rappelez-vous les grandes grèves minières : Montceau et Decazeville, où nos camarades, après plusieurs mois de luttes, vainquirent le patronat grâce à leur admirable discipline et surtout à l'argent dont ils disposèrent pour nourrir leurs familles pendant le conflit.

Nous sommes en droit de demander au profit de qui les conditions impératives de la Fédération ont été posées.

Nous constatons, en effet, que c'est au moment ou le Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais marche vers son maximum de puissance, où des sections se créent partout, comptant dans certains centres l'unanimité des ouvriers mineurs, que nous voyons les « Jaunes » tenter dans le bassin un retour offensif, et les anarchistes chercher à détruire la caisse de propagande que nous dressons contre les coffres-forts des compagnies.

Cherche à qui le crime profite ! dit un vieil adage.

Vous savez aussi bien que nous à qui profiterait la disparition de notre caisse de résistance.

Sans ressources, sans fonds de caisse, les compagnies appuyées sur la force publique, sur la magistrature, sur le pouvoir bourgeois, auraient bien vite raison de votre courage.

Si vous voulez rentrer à la fosse tête basse, vaincus et meurtris, vous n'avez qu'à suivre les conseils de la Fédération dissidente.

Si vous voulez voir se renouveler les terribles événements de mars-avril, le bassin envahi par les troupes, les ouvriers arrêtés et emprisonnés, écoutez les conseils des anarchistes qui vous disent que les richesses entassées dans les entrepôts et dans les magasins vous appartiennent et que vous n'avez pas besoin d'argent pour les prendre.

Si vous voulez perdre tout le bénéfice des avantages que vous avez acquis en vingt ans, suivez les partisans de l'action directe, qui disparaîtront prudemment au moment du danger, vous laissant aux prises avec la troupe.

Camarades mineurs,

L'avenir est aux travailleurs qui, faisant trêve à leurs divisions, sauront s'organiser et préparer les cadres de la société de demain.

L'amélioration de votre condition morale et matérielle ne résultera pas de la violence ; elle sera la conséquence de votre prévoyance, de votre discipline, de votre force organisée.

Tout ce qui pense dans le peuple, tout ce qui a su profiter des enseignements d'un passé douloureux et héroïque, tend à préparer un avenir meilleur par la création de syndicats, de groupements politiques et économiques, dont la puissance aura un jour raison des résistances capitalistes.

Travaillons tous à cette évolution nécessaire et ne nous laissons plus détourner de notre route par des professionnels de l'agitation dont l'action néfaste profite surtout aux compagnies.

Vive le Syndicat !

Le Conseil d'Adminidtration du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais.

Le drame de Pont-à-Vendin

SUICIDE DU MEURTRIER

Le drame de la jalousie qui se déroulait jeudi soir à Pont-à-Vendin, vient d'avoir son dénouement par le suicide du meurtrier.

Quarante-huit heures exactement après avoir abattu de deux coups de feu sa maîtresse Malthilde Huleux, Alfred Leroux se faisait justice en se tirant deux balles dans la poitrine. Par une coïncidence voulue, sans doute, c'est l'heure même à laquelle il a commis son crime, qu'il a choisie pour l'expiation.

Samedi dans l'après-midi, à 6 heures trois quarts, profitant de la nuit tombante, Leroux qui avait erré depuis l'avant-veille, échappant aux recherches faites pour s'emparer de lui, vint au domicile de ses parents, corons Brassart, 10. Son père, un brave ouvrier, occupé comme lampiste à la gare de Lens, et que l'acte de son fils a plongé dans un désespoir navrant, était absent. Il y trouva son frère aîné, Jules, 29 ans, son puîné Maurice, 15 ans, et sa mère qu'il embrassa et à qui il remit un pantalon et sa montre. Sans plus d'explications, il les quitta presque aussitôt en répétant à plusieurs reprises : « Au revoir ! au revoir ! »

A neuf heures dix, la famille réunie s'entretenait des tristes événements qui se sont déroulés si rapidement quand soudain on frappa à la porte et avant même que quelqu'un se soit levé pour aller ouvrir, la voix du fils criminel se fit entendre : « Au revoir ! adieu ! » s'écriait-il, et au même instant deux détonations éclataient.

Jules Leroux se précipita aussitôt. Il ouvrit la porte et vit son frère assis à terre, les jambes allongées, le dos appuyé au mur, tenant dans sa main droite un revolver fumant encore.

Il le prit à bras-le-corps et le rentra dans la maison. Immédiatement on courut chercher M. le docteur Brunelle, mais le praticien ne put que constater la mort qui avait été foudroyante.

Ecartant en effet son veston et son gilet, Alfred Leroux s'était tiré deux balles dans la région du cœur.

La gendarmerie aussitôt prévenue arriva. Le brigadier, accompagné des gendarmes Brechet, Colin, Décourt, firent les premières constatations et saisirent le revolver comme pièce à conviction.

Dimanche matin, M. Averons, commissaire de police, fit à son tour une enquête et au cours de ses recherches, trouva dans la poche du gilet du défunt quinze cartouches de revolver à percussion centrale. En ouvrant la montre, il trouva également dans le boîtier un papier plié en quatre et qui n'était autre qu'une photographie découpée dans un journal où elle figurait en tête d'une réclame pour un produit pharmaceutique. On se demande quel prix Leroux pouvait attacher à ce papier qu'il conservait si précieusement.

M. le docteur Brunelle ayant procédé aux constatations médicales a délivré le permis d'inhumer.

Ainsi se termine par une mort brutale cette idylle dont un des héros a eu le grand tort de croire à l'éternité des serments échangés dans l'enthousiasme d'un amour naissant.

Mort de M. J.-B. Trystram

On nous annonce la mort à Dunkerque de M. Jean-Baptiste Trystram, ancien sénateur du Nord. M. Trystram est mort à son domicile, à huit heures du soir.

Victoire socialiste à Sin-le-Noble

ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre édition de Valenciennes-Douai, des élections municipales complémentaires avaient lieu hier à Sin-le-Noble.

Les trois candidats présentés par le Parti socialiste sont élus à plus de trois cents voix de majorité.

En voici les résultats :

Inscrits : 2.577. — Votants : 1.745
Nuls : 128
Suffrages exprimés : 1.617.
Majorité absolue : 809.
Ont obtenu :
Bertiaux, socialiste, 965 voix.
Lecomte, socialiste, 941 voix.
Huart, socialiste, 937 voix.
Tous les trois sont élus.
Roire, républicain, 653 voix.
Bailleul, 650 voix.
Verdière, 618 voix.

Malgré les manœuvres de la dernière heure, tous les républicains socialistes de Sin-le-Noble ont tenu à affirmer leur confiance aux candidats vraiment démocratiques.

EPHEMÉRIDES REGIONALES

Le drapeau noir aux mines d'Anzin

LE 26 NOVEMBRE 1857

La Révolution de 1848 amena, à ses débuts, un peu de considération pour les ouvriers. Les mineurs furent de ceux qui en profitèrent. Les Compagnies ne se sentaient plus maîtresses absolues sur leurs concessions. Elles tenaient un certain compte des revendications des travailleurs.

Ainsi, notamment, l'emploi des chevaux dans les travaux du fond fut momentanément supprimé à Anzin.

Aussi, l'émoi a été vif, le 15 septembre dernier, quand un cheval fut descendu à la fosse de La Cave.

Non seulement, l'écurie et son fumier allaient envoyer des odeurs pestilentielles dans les galeries déjà mal aérées ; mais les conditions d'exploitation allaient être complètement modifiées.

Les hercheurs dont la besogne est déjà si pénible étaient menacés d'un surcroît de fatigue. Il ne leur restait plus que le travail que les chevaux ne pourraient pas faire. Auparavant, ils avaient le bon et le mauvais. Maintenant, partout où le passage sera possible, on emploierait la traction animale ; le plus pénible seul serait le lot des hercheurs. Ces malheureux pourraient-ils résister ?

Ce n'est pas tout. Les mineurs, on le sait, travaillent à la tâche. Leur intérêt est de ne pas perdre de temps. La Compagnie, au contraire, ne se préoccupe que de la quantité de charbon produite ; peu lui importe la durée journalière de l'extraction. Le cheval qui remplace les hercheurs traîne d'un seul coup 20 ou 30 wagonnets ou « barroux » du front de taille à l'accrochage. Il faut du temps pour le trajet, il en faut pour le retour avec des « barroux » vides. Pendant cet intervalle, les mineurs restent à ne rien faire : il y a du « joquage », comme ils disent.

L'expérience le fit bien voir. Avant que le cheval fût arrivé le salaire des hercheurs était en moyenne de 2 fr. 50 pour huit à neuf heures. Bientôt, avec le nouveau système il fallut aux mineurs et aux hercheurs douze à treize heures de travail pour en gagner autant, et il y eut moins de hercheurs employés.

L'effervescence devint très vive dans les corons. Les ouvriers parlaient de faire une « rebelle » (c'est ainsi qu'ils appellent les grèves). Mais ils avaient peur de tomber sous le coup de la Loi. D'ailleurs les ingénieurs redoublaient de sévérité. Un mineur qui avait crié plus haut que les autres reçut immédiatement son livret. Les autres se tinrent calmes ; mais les colères couvaient. Un matin, on aperçut, comme leur symbole : c'était un drapeau noir planté par une main mystérieuse à la fenêtre du directeur, M. Alphée Castiaux.

***

Il n'y a eu que deux journaux dans le Nord, pour oser parler de ces faits. L'un est le Démocrate du Nord, *de Douai, dont le directeur-gérant est Emile Dupont que les tribunaux et la préfecture traquent depuis deux ans, sans doute parce qu'il s'obstine à être républicain dans une république ; l'autre est le* Messager du Nord, *où un ouvrier typographe, Chaumette ne craignit pas dans l'occasion d'élever la voix en faveur des hercheurs de la fosse de La Cave.*

La Compagnie d'Anzin s'est fâchée. Elle entend traiter ses ouvriers, comme bon lui semble ; elle veut de plus que tout le monde les croit contents et satisfaits. Ce n'est pas l'ordre seulement qui règne dans les Mines, c'est le bonheur.

Ceux qui plaignent les mineurs sont des calomniateurs.

Une plainte fut déposée.

Le parquet qui aurait dû la jeter au panier, en fit le plus grand cas. Il ordonna des poursuites.

Telle est l'origine du procès, qui s'est jugé aujourd'hui 26 novembre, au tribunal correctionnel de Lille.

Emile Dupont, du Démocrate ; *Chaumette, rédacteur au* Messager *et Dusauloir, gérant du même journal étaient accusés : 1. de mauvaise foi dans la publication de fausses nouvelles de nature à jeter le trouble dans la population ; 2. d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.*

Si c'est jeter le trouble dans la population que d'annoncer que les mineurs sont mécontents et que le drapeau noir a flotté à Anzin, assurément les accusés sont coupables. Mais que ce soit là une fausse nouvelle, c'est ce que le procureur et la Compagnie n'ont pu établir au procès.

Vainement on a fait défiler devant le tribunal toute une séquelle d'employés, gros et petits, des charbonnages d'Anzin. Vainement, l'ingénieur Comte, le directeur Bantigny et le porion Merlusseau ont affirmé que les bons ouvriers ne réclament pas, que les salaires n'ont pas baissé, et que le drapeau noir était tout petit, tout sale. Tout cela ne prouve pas que Dupont et Chaumette aient colporté des mensonges.

Il faut bien reconnaître la vérité : maintenant, l'on travaille plus longtemps à Anzin pour gagner la même somme ; la grève n'a été empêchée que par la terreur ; l'emblème révolutionnaire a été arboré, et il faut tourner au crétinisme pour disserter si c'était une loque ou un morceau, s'il était noir ou tirait sur le vert.

Les faits sont là et rien ne peut les changer, pas même l'insolence de M. Lebret, propriétaire-associé des mines d'Anzin qui a crié en pleine audience : « Vous avez menti », et qui s'est fait relever de la belle façon par l'avocat des accusés, Me Flamant.

Maintenant, si c'était vrai, était-il permis de le dire ?

Il paraît que non, car le tribunal, dans sa sagesse, a condamné Emile Dupont à un mois de prison et 1.000 francs d'amende, et je n'en dis pas plus, car par le temps qui court, il fait bon d'avoir le respect de la chose jugée.

Pour copie conforme :
Emile ALEXANDRE.

Dernière Heure

Voyage Ministériel

Roye, 25 novembre. — M. Ruau, accompagné de M. Toutin, chef du cabinet de M. Clemenceau et du capitaine Berrier, officier d'ordonnance du général Picquart, est arrivé à Roye, à 10 h. 50.

Le ministre de l'agriculture vient inaugurer les nouvelles salles de l'hospice-hôpital et le stand de tir à l'arme de guerre.

A la gare, le ministre est reçu par M. Tranoy, sénateur, et les sept députés de la Somme, M. Rameau, président et les vice-présidents du conseil général ; le préfet ; le général Michel, commandant du 2e corps ; MM. Marquet, premier président de la cour d'appel ; Regnault, procureur général et de nombreux fonctionnaires du département.

M. Vasseur, maire de Roye, lui souhaite la bienvenue. Le ministre et les notabilités, pendant que la musique du 54e d'infanterie joue la « Marseillaise », prenent place dans vingt voitures.

Des ovations enthousiastes sont faites à MM. Ruau et Klotz, député de l'arrondissement.

Le cortège ministériel se rend à l'hôpital. Sur la grande place de Roye, les enfants des écoles, portant tous des écharpes tricolores forment la haie derrière laquelle une nombreuse foule se presse. Une fillette récite un compliment et offre un bouquet.

Le ministre est reçu à l'hôpital par le maire et la commission administrative. Il visite différentes salles.

A 11 h. 30, il assiste dans la salle du théâtre, à un banquet de 500 couverts. La ville est décorée et pavoisée.

Aux tramways de Brest

Brest, 25 novembre. — Les employés de la Compagnie des tramways qui n'ont actuellement que deux jours de congé par mois demandent l'application de la loi sur le repos hebdomadaire. Le directeur de la Compagnie a acquiescé à leur demande, mais avec réduction des salaires. Les employés mécontents se sont réunis cette nuit et ont décidé la grève générale pour mardi prochain. Le commissaire de police a dressé procès-verbal aujourd'hui à la Compagnie pour infraction à la loi.